



Information importante aux titulaires de permis de chasse

Contrôle des viandes – formation qualifiante – modification du 10 janvier 2018

L'ordonnance du 16 novembre 2016 concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes est modifiée comme suit :

Art. 63 : Les personnes ayant achevé la formation de chasseur à la date d'entrée en vigueur de la présente ordonnance ou au plus tard le 30 avril 2018 sont considérés comme qualifiés au sens de l'art. 21.

Les chasseurs qui ont passé leurs examens avant 2018, n'ont plus besoin d'attestation.

Dès 2018, les trois modules de la formation qualifiante permettant d'accéder à l'attestation seront traités dans le cadre de la formation des candidats chasseurs vaudois. En 2018, le programme est le suivant :

Module 2 « législation » : nouvelle ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires 2017.

Lundi 28 mai de 19h30 à 20h30. Stand de Vernand.

Madame Paola Rüegg, Vétérinaire officielle, DTE – SCAV.

Module 1 : « maladies du gibier ».

Lundi 28 mai de 20h30 à 21h30 environ. Stand de Vernand.

Monsieur Patrick Boujon, Docteur médecin-vétérinaire, Institut Galli-Valerio.

Module 3 « bonnes pratiques » : règles d'hygiène pour le chasseur ; techniques adéquates pour la manipulation, l'éviscération, l'entreposage et le transport du gibier après la mise à mort.

Lundi 18 juin de 19h30 à 21h30. Stand de Vernand.

Monsieur Philippe Volery, maître professionnel, chef de cuisine diplômé, chasseur et ancien contrôleur des viandes non-vétérinaire

Nous vous rappelons les points importants suivants :

- le chasseur qui vend ou qui donne de la viande sous forme de remise est responsable en cas d'atteinte à la santé d'autrui par négligence ; il doit donc contrôler sa viande ou, s'il a un doute, appeler le SFP ou le vétérinaire cantonal.
- le contrôle des trichines du sanglier est toujours obligatoire lors de la vente ou de remise à un tiers de cette viande.

Pour les chasseurs intéressés et motivés qui veulent terminer leur formation, vous pouvez participer aux modules selon le programme ci-dessus en vous inscrivant de préférence par courriel ou par poste. En vous inscrivant, merci de nous communiquer vos nom, prénom, adresse et n° de téléphone portable.

Commission formation & tirs, Secrétaire
Jacques Villiers, Chemin de l'Azur 3, 1090 La Croix-sur-Lutry
jacques@villierspartners.ch

Le 14 février 2018, pour la FSVD
Raymond Bourguignon